



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART SUPÉRIEURE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de la moitié des salariés de la branche travaille à temps complet.



REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel diminue de manière importante sur la période.



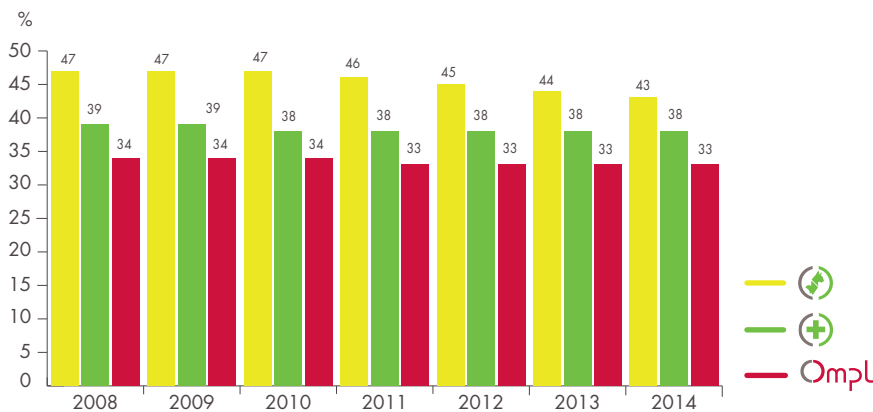
FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.

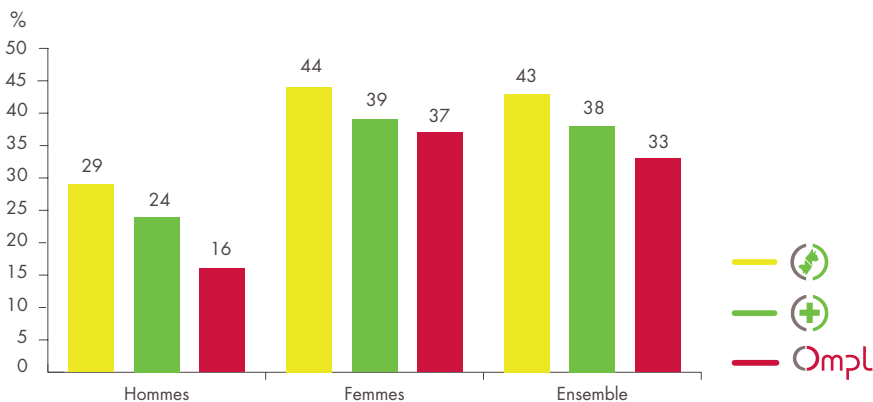
Répartition des salariés par durée du temps de travail

Durée du temps de travail			Ompl
Temps complet	57,31 %	62,32 %	66,92 %
Temps partiel	42,69 %	37,68 %	33,08 %
Total	100 %	100 %	100 %

Évolution du taux de salariés à temps partiel



Part de salariés à temps partiel en fonction du genre





PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus de la moitié des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 23 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

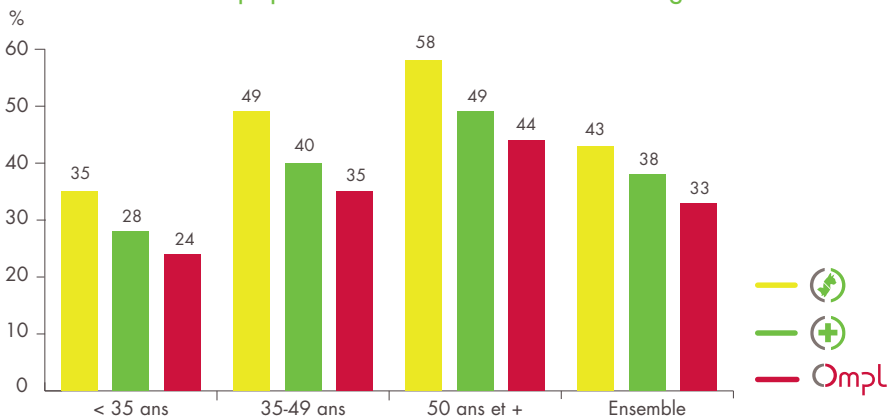
Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (49 %) et atteint un minimum pour les DOM (35 %).

Part de salariés à temps partiel en fonction de la tranche d'âge



Part de salariés à temps partiel par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	41,20 %	43,44 %	32,49 %
Professions intermédiaires	36,59 %	31,33 %	26,94 %
Employés	41,66 %	36,11 %	33,20 %
Ouvriers	57,13 %	66,78 %	60,34 %
Ensemble	42,69 %	37,68 %	33,08 %

Part de salariés à temps partiel par région

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	47,64 %	42,15 %	36,89 %
Bourgogne-Franche-Comté	42,75 %	40,63 %	37,31 %
Bretagne	38,20 %	38,70 %	34,05 %
Centre-Val de Loire	41,30 %	34,85 %	31,62 %
Corse	39,81 %	30,36 %	28,33 %
DOM	35,14 %	25,61 %	23,85 %
Grand Est	43,84 %	40,29 %	36,59 %
Hauts-de-France	41,82 %	40,69 %	36,41 %
Île-de-France	40,83 %	32,52 %	26 %
Normandie	36,50 %	38,10 %	34,57 %
Nouvelle-Aquitaine	42,05 %	36,12 %	32,93 %
Occitanie	48,72 %	39,52 %	36,35 %
Pays de la Loire	39,05 %	39,63 %	35,16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44,49 %	37 %	34,23 %
Ensemble	42,69 %	37,68 %	33,08 %